



Chatte, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

## « Portable en pause » dans les collèges isérois

En cette nouvelle rentrée scolaire, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente à l'Education Cathy Simon, et le DASEN Patrice Gros ont annoncé le déploiement du dispositif de l'Education nationale « portable en pause » dans les collèges publics isérois volontaires, dès janvier 2027, en présence de la Préfète de l'Isère Catherine Séguin. Ils se sont rendus au collège Olympe de Gouges à Chatte, qui a expérimenté le dispositif l'année dernière, comme 5 autres collèges. Les pochettes sécurisées avec brouilleurs d'ondes et fermeture automatique ont permis de renforcer l'interdiction des téléphones portables dans les établissements scolaires, mise en place par l'Education nationale.

Six collèges<sup>1</sup>, environ 3000 élèves au total, ont expérimenté l'année scolaire dernière le dispositif de l'Education nationale « portable en pause », grâce au financement du Département. Suite à une enquête réalisée auprès des équipes de direction et de vie scolaire, des enseignants, des parents et des élèves à travers un formulaire (1500 réponses), complétée par des entretiens individuels, cette expérimentation a démontré son efficacité, à certaines conditions : l'implication des équipes éducatives, l'organisation mise en place par l'établissement autour des pochettes et le contrôle effectif du respect des règles.

C'est pourquoi le Département a décidé le déploiement du dispositif dans tous les collèges publics isérois volontaires dès janvier 2027. Un appel à projets co-construit avec l'Education nationale sera bientôt lancé afin de permettre aux collèges intéressés de postuler. Une Charte d'engagement est également en cours d'élaboration, en lien avec l'Education nationale, afin que toutes les parties prenantes, dans le collège volontaire, s'engagent à respecter le dispositif.

Le coût estimé de ce déploiement s'élève à 600 000 €, entièrement pris en charge par le Département.

### Rénovation et 2 €

Les épisodes de canicule en été deviennent la norme, en raison du réchauffement climatique. L'Isère n'a pas fait exception cet été. Depuis plus de 10 ans, la Majorité départementale a lancé

---

<sup>1</sup> Collège Vallon des Mottes à La Motte d'Aveillans, Collège Fernand Léger à St Martin d'Hères, Collège La Moulinière à Domène, Collège Condorcet à Tullins, Collège Philippe Cousteau à Tigneu Jamezyieu et Collège Olympe de Gouges à Chatte.



un programme de rénovation de tous les collèges publics isérois, pour un coût de plus de 600 M€.

Il faut adapter les bâtiments, mais il faut également adapter les extérieurs : la transformation en cours oasis de l'ensemble des cours de récréation le nécessitant, avance, avec déjà 20 cours transformées. Les cours jouent un rôle majeur dans la lutte contre les ilots de chaleur, avec notamment la végétalisation qui permet à la fois un meilleur ombrage et une baisse des températures extérieures via l'évapotranspiration des végétaux, et la désimperméabilisation qui permet en plus une meilleure gestion de la ressource en eau.

Le développement durable, c'est aussi du concret dans les assiettes des cantines des collèges publics. 70 collèges rattachés à l'une des 8 cuisines mutualisées du Département offrent des repas constitués déjà à près de 65% de produits locaux ou bio. Il s'agit de privilégier les circuits courts, la fraîcheur et les qualités nutritives de produits saisonniers sains, issus de l'agriculture locale.

Et depuis 2021, afin de permettre aux familles de gagner en pouvoir d'achat, la Majorité a respecté sa promesse de campagne de 2021 avec un repas à 2 €, quels que soient les revenus des parents. Un prix fixe, malgré la hausse du coût de l'alimentation et des énergies, que le Département compense en prenant à sa charge 6 € par repas, ce qui représente un coût de 9 M€ par an pour le Département.

Autres mesures phares : le Département a cessé d'utiliser du plastique dans sa restauration, en devançant de... 6 ans la loi Egalim, qui s'est appliquée en 2025. Il a également réussi à diviser quasiment par trois depuis 2015 le gaspillage alimentaire grâce à des actions de sensibilisation auprès des élèves, et à l'implication de ses agents des collèges.

*« Le bien-être des collégiens est notre priorité. Le dispositif de l'Education nationale « Portable en pause » fait partie de l'éventail de mesures que nous mettons en œuvre pour donner aux élèves et enseignants les meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement possibles au sein de leur établissement. Ce dispositif ne fonctionne que si l'établissement est convaincu. Nous privilégions toujours l'adhésion à la contrainte. C'est pourquoi les collèges devront être volontaires pour bénéficier des pochettes pour leurs élèves. »*

**Jean-Pierre Barbier, Président du Département.**



## La rentrée dans les collèges en chiffres

97 collèges publics : plus de 55 000 élèves

22 collèges privés : près de 12 000 élèves

### Restauration scolaire

37 800 repas servis chaque jour

2 € le prix du repas dans les cantines des collèges publics pour toutes les familles, 6 € pris en charge par le Département pour chaque repas (coût réel total d'un repas : 8 €)

Près de 65 % de produits locaux ou bio dans les 70 collèges desservis par une des 8 cuisines mutualisées départementales (70 % des produits bio sont d'origine locale). Objectif 2028 : 100 %

### Budget

107 M€ pour l'Éducation en 2026

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)